



Comité de Soutien
à la Scolarisation des Filles rurales
لجنة دعم تدرّس الفتيات القرويات
Association reconnue d'utilité publique

Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles rurales / CSSF

Note de présentation

Novembre 2019

Adresse : 66, Avenue Fal Ould Oumeir, Appt 4, Agdal, Rabat, Maroc

Téléphone: +212 (0)537 68 07 54

Mail : contact@comitessf.org

Site web : <http://www.comitessf.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/Comitessf/> -

<https://www.facebook.com/groups/117487968262434/?fref=ts>

Twitter : <https://twitter.com/comitessf>

Youtube: <https://www.youtube.com/channel/UCcA9SuLbFYjeenmLYhzdmiQ>



Le CSSF a proposé le programme « Une bourse pour réussir » pour le prix Tamayuz de la Femme Marocaine. Ce prix, qui est organisé par le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement social, avait pour thématique en 2018 les initiatives en faveur des femmes rurales.

Le premier prix a été remporté par le programme « Une bourse pour réussir » et a été remis par le Chef du Gouvernement à la Présidente du CSSF lors de la cérémonie qui a eu lieu le 28 novembre 2018.

Introduction

La constitution de 2011 consacre la protection et la promotion des droits fondamentaux ainsi que le bannissement de toute forme de discrimination dans tous les domaines. Concernant le droit à l'éducation, plusieurs dispositions sont inscrites parmi lesquelles on notera :

- L'article 5 qui prévoit une loi organique qui permettra, entre autres, de fixer les modalités de l'intégration de la langue amazighe dans l'enseignement ;
- L'article 19 relatif à l'égalité en droit entre les hommes et les femmes et à la parité ;
- L'article 31 qui souligne clairement la responsabilité de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales, lesquels doivent assurer et veiller au droit d'accès des citoyennes et des citoyens à une éducation moderne, accessible et de qualité ;
- L'article 32 qui assure la protection de l'enfant et garantit son droit d'accès à l'enseignement fondamental ;
- L'article 34 consacré aux droits des personnes à besoins spécifiques...

À ces dispositions s'ajoutent celles relatives à la création des instances de promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative, parmi lesquelles figurent le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance.

Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et la vision stratégique 2015-2030 soulignent que « L'école se situe actuellement au cœur du projet de société de notre pays, en raison des missions qu'elle se doit d'assumer dans la formation des futur(e)s citoyen(ne)s, dans la réalisation des objectifs du développement humain durables et dans la garantie du droit à l'éducation pour tous. C'est dans cette perspective qu'elle se trouve au centre des priorités et préoccupations nationales. Si les filles rurales sont concernées par tous les axes de cette stratégie, elles sont particulièrement visées par l'axe1 intitulé « Pour une école de l'équité et de l'égalité des chances » qui prévoit un certain nombre de mesures dont la discrimination positive.

L'année 2019 a été marquée par l'adoption de la loi-cadre (51-17) sur l'éducation, dont l'un des principaux objectifs, est l'égalité des chances pour toutes et tous et qui prévoit à cet effet des mesures spécifiques pour les filles et pour le milieu rural.

Plusieurs institutions constitutionnelles, dont essentiellement le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) accordent une attention particulière à la problématique des inégalités spatiales et de genre en matière d'éducation. En témoignent les rapports, avis et activités de ces institutions. À noter, enfin, la forte mobilisation de la société civile et des réseaux sociaux pour les questions d'égalité et d'éducation.

Contexte de la création et de l'intervention du CSSF

Bien que l'éducation soit un droit universel, les filles et les femmes, particulièrement celles du milieu rural, sont loin d'avoir, dans ce domaine, le statut des garçons et des hommes. Au Maroc, les statistiques nationales ont toujours démontré que nous nous inscrivons dans ce schéma de disparité sexuelle et géographique. Malgré les avancées enregistrées, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014 confirment ces disparités même si le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a connu une baisse passant de 43% en 2004 à 32% en 2014.

L'édition 2018 des indicateurs sociaux, publiée par le Haut Commissariat au Plan, indique :

- Ce taux est de 22,2% pour les hommes et 42,1% pour les femmes ;
- Il est de 22,2% en milieu urbain et 47,5% en milieu rural ;
- En milieu urbain, il est de 14% pour les hommes et 31% pour les femmes ;
- En milieu rural, il atteint 60,1% chez les femmes et 34,9% chez les hommes.

À la rentrée scolaire 2017-2018, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle donne les chiffres suivants :

- Pour l'enseignement public, le nombre total des élèves au collège est de 1.564.913 dont 725.995 de filles ;
- Pour l'enseignement privé, le nombre des élèves du collège est de 172.327 dont 83.152 de filles ;
- Pour la 3^e année de l'enseignement collégial public : au total, 483.625 élèves inscrits dont 238.407 filles. En milieu rural, 166.335 dont seulement 76.018 filles.

Ces chiffres démontrent bien la persistance de la déperdition scolaire des filles rurales lors du passage au collège, qui est liée à plusieurs facteurs mais essentiellement : l'éloignement des collèges, l'insuffisance de moyens de transport et d'infrastructures d'accueil, le nombre limité de bourses accordées par le Ministère de l'éducation nationale ; auxquels s'ajoute la situation sociale précaire des familles qui constitue souvent une cause de mariage des mineures. L'éloignement des établissements scolaires est une contrainte importante à la scolarisation des filles en particulier, pour preuve ces chiffres de la Direction de la statistique : quand la distance domicile/établissement scolaire est supérieure à 4 km, le taux de déperdition est de 11% pour les garçons et de 26,3% pour les filles. Ceci illustre bien une disparité sexuelle flagrante car les familles considèrent, sans que l'on puisse leur en faire grief, que l'accès à l'école met la sécurité de leurs filles en danger.

Les tendances générales d'évolution bouleversent les idées reçues qui associaient le faible taux d'achèvement scolaire des filles rurales au refus de leurs parents d'une scolarisation prolongée. L'afflux grandissant de demandes d'accès aux internats et autres structures d'accueil par les familles en est la preuve.

Cette situation de la scolarisation des filles rurales, qui était pire durant la dernière décennie du XX^e siècle, a poussé un groupe de militantes et de militants à créer le Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles rurales (CSSF) en 1998. Le CSSF est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 2007, qui contribue à la promotion de la pleine scolarisation des filles en milieu rural. Dès ses débuts, l'association s'est préoccupée de la question du décrochage scolaire des filles rurales qui sont en âge de fréquenter l'enseignement secondaire collégial et a visé à la fois l'élimination des disparités spatiales (rural/urbain) et de genre (filles/garçons). Ce choix trouve sa justification dans les données statistiques officielles qui montrent que la tranche de la population la plus touchée par le phénomène de déperdition scolaire reste incontestablement les filles rurales. Le CSSF a donc opté pour la discrimination positive au profit des filles rurales pour un rééquilibrage entre les sexes et entre la distinction rural/urbain.

Sur la base des valeurs de la participation, de l'égalité des chances, de la citoyenneté et de la culture des droits humains, le CSSF a été créé avec une vision claire : toutes les filles rurales ont accès à une éducation de qualité, sont conscientes de leur rôle dans la société et jouissent pleinement de leurs droits. C'est ainsi qu'il s'est fixé les objectifs suivants :

- Contribuer à lutter contre la déperdition scolaire des filles rurales, à travers le plaidoyer et des actions qui facilitent l'accès à l'école et la rétention dans tous les cycles de l'enseignement ;
- Soutenir et initier des actions visant l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre éducative ;
- S'appuyer sur les associations locales partenaires pour la mise en place de programmes et de projets de terrain ainsi que d'actions de plaidoyer.

La gestion du CSSF est assurée par son bureau élu, l'administration par une Directrice et une Responsable administrative et financière. Le financement provient de ses partenaires, qui sont des institutions publiques et privées, des ambassades de certains pays, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales.

Enfin, le CSSF fait l'objet d'audits annuels par un expert assermenté et par la Cour des comptes. Il dépose annuellement son bilan comptable et son rapport auprès des instances compétentes.

Programme « Une bourse pour réussir »

Le CSSF compte à son actif plusieurs actions. La première a consisté en la mobilisation des fonds pour donner des bourses à des familles qui acceptent d'accueillir des filles rurales dans l'objectif de leur permettre de continuer leur scolarisation après le cycle primaire. Cette expérience a échoué et c'est ainsi que le programme « Une bourse pour réussir » a été lancé.

Ce programme repose sur la création - en partenariat avec des associations locales -, à proximité des collèges de l'enseignement public, de foyers qui accueillent des filles issues de zones fortement enclavées ou exemptes de collège, afin de leur permettre de finir le cycle collégial. Le financement du foyer est assuré par l'octroi d'une bourse d'un montant de 500 DH par mois et par fille, qui permet de régler toutes les charges (loyer, salaires, courses alimentaires, électricité, soutien scolaire). L'effectif total de chaque foyer est plafonné à 20 filles afin que l'encadrement soit de qualité. Cet encadrement est assuré par deux personnes : une encadrante, le plus souvent d'un niveau universitaire, chargée de la supervision des activités du foyer et des études des filles, et une gouvernante chargée des tâches ménagères. En principe, les bourses sont accordées pour une période de trois ans, à la suite de laquelle l'association partenaire doit s'autonomiser et continuer le financement du foyer par les moyens qu'elle a appris à mobiliser. Le CSSF, ses partenaires nationaux et locaux et ses bailleurs de fonds organisent une série d'activités parascolaires et récréatives au profit des bénéficiaires : colonies de vacances, sorties, journées récréatives, projections débats, etc.

L'impact observé du Programme est la création d'une dynamique et d'une synergie locale parce qu'il s'agit d'un projet de proximité impliquant les parents, les acteurs locaux et bien sûr les bénéficiaires elles-mêmes. Le foyer d'accueil devient ainsi un espace de citoyenneté et une composante de la vie communautaire. Depuis son lancement en 2000, ce programme compte 4.000 bénéficiaires, 45 foyers répartis sur 42 communes rurales et un partenariat de collaboration avec 29 associations locales.

Autres activités du CSSF

Les autres secteurs d'intervention du CSSF sont le renforcement des capacités, le plaidoyer, les activités de communication et les actions de levée de fonds.

Depuis sa création, le CSSF organise chaque année une série d'activités de renforcement des capacités au profit des membres et des salariés des associations locales partenaires et des bénéficiaires du programme « Une bourse pour réussir ». Ces activités, sous forme d'ateliers de formation, tables rondes, visites de terrain, journées portes ouvertes, visent un double objectif, à savoir :

- Renforcer les connaissances et les acquis des partenaires locaux dans une perspective de capitalisation pour les associations qui accompagnent le projet depuis son initiation et de mise à niveau des associations ayant rejoint récemment le réseau du CSSF ;
- Permettre aux associations partenaires d'opter pour une démarche outillée, à même d'optimiser leurs prestations en matière de gestion, tant au niveau de leurs structures que dans les foyers d'accueil, et leur permettre ainsi de réussir leur autonomisation.

Concernant le plaidoyer, la communication et la levée des fonds, plusieurs actions ont été menées. Ces actions peuvent porter sur un de ces secteurs d'intervention du CSSF, deux ou même les trois à la fois. En voici quelques-unes par ordre chronologique.

Entre 2000 et 2009, le CSSF a été partenaire de l'opération « Caftans » de la revue « Femmes du Maroc ». Chaque année, ce partenariat a permis une communication et aussi une levée de fonds. Durant cette période, le CSSF a participé à chaque conférence de presse annuelle de l'événement et chaque numéro de la revue dédié comprenait un dossier sur la scolarisation des filles rurales avec des reportages sur les foyers, des entretiens avec les membres ainsi que les bénéficiaires.

En 2007, la stratégie de plaidoyer avec comme slogan « Droit de la jeune fille rurale au baccalauréat » était aussi une action de communication. Cette stratégie, qui a ciblé les décideurs aux niveaux national et local et qui s'est faite avec la participation des bénéficiaires, avait pour objectifs de :

- Construire l'argumentaire chiffré de référence ainsi que l'argumentaire de témoignages du vécu vrai et des réalisations par le CSSF ;
- Créer l'association des collégiennes rurales et structurer son mandat et ses tâches ;
- Planifier des activités de type relations publiques (visites de plaidoyer) et listing des cibles, contacts et rouages à investir.

Une autre action de communication et de plaidoyer a été lancée en 2011, à travers la campagne intitulée « Agir pour ELLES ». Plusieurs figures, du monde du cinéma du théâtre et du sport, ont contribué à la réalisation de spots télévisés dans les trois langues (arabe, amazigh et français) qui ont été diffusés sur les chaînes nationales. Cette campagne a contribué au débat autour de la question de la scolarisation des filles rurales. Son objectif était de sensibiliser l'opinion publique et de l'informer de l'ampleur du problème. Le message porté par cette campagne est que la population doit prendre conscience des enjeux de la scolarisation des filles qui, en plus d'être un droit fondamental, constitue un moyen indispensable pour le développement humain puisqu'elle contribue de manière notable à l'amélioration de la santé, de la sécurité, du développement économique et de la participation citoyenne démocratique.

En 2013, le CSSF a réalisé, en partenariat avec ONU Femmes, une étude sur la scolarisation des filles rurales dans 9 provinces (Azilal, Errachidia, El Jadida, Kénitra, Khénifra, El Kelaât Sraghna, Ouarzazate, Sefrou et Zagora). Cette étude, qui constitue un document de plaidoyer à portée régionale avait pour objectifs principaux de réaliser un état des lieux du contexte éducatif et d'examiner les obstacles qui persistent contre la scolarisation et la rétention

scolaire des filles dans le milieu rural. L'ambition du CSSF était que les résultats et les recommandations de cette étude soient partagés avec l'ensemble des acteurs (administration centrale et services extérieurs du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, collectivités territoriales, organisations de la société civile, parents d'élèves, autres organismes gouvernementaux concernés) et dans la mesure du possible qu'ils soient pris en compte dans l'élaboration des plans d'action et des politiques publiques territoriales en matière d'éducation.

Suite à cette étude, une série d'ateliers régionaux ont été organisés dans les provinces cibles pour mobiliser les acteurs régionaux en vue d'améliorer l'accès à l'éducation en milieu rural. Ces ateliers avaient pour objectifs de :

- Restituer les résultats de l'étude sur la scolarisation des filles en milieu rural ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation, de coordination et d'information ;
- Élaborer des stratégies d'intervention et de mobilisation sociale adaptées au contexte local pour la prise en compte des résultats de l'étude dans les plans d'action et les politiques publiques en matière d'éducation ;
- Renforcer la mobilisation sociale en faveur de l'éducation des filles rurales auprès des acteurs du domaine de l'éducation, des décideurs et de la société civile ;
- Faire converger les actions des différents intervenants pour une réflexion centrée sur le problème de la déperdition scolaire.

Sous le slogan « La scolarisation des filles est leur droit, nous mobiliser pour elle est notre devoir », Le CSSF a organisé en 2014 une soirée de gala en partenariat avec le Rotary Club Rabat Chellah et le Rotaract Club Rabat Chellah. Cette action de levée de fonds a permis le maintien du foyer de Mograne dans la province de Kénitra.

Une autre occasion de levée de fonds a été l'organisation d'ateliers de cuisine en partenariat avec trois grands chefs étoilés de France en 2014.

Un moment fort de plaidoyer a consisté en l'organisation en 2014 toujours, en partenariat avec le CNDH, du colloque « Les enjeux des nouveaux droits à l'éducation au Maroc ». Le colloque a été l'occasion de débats, d'ateliers et de conférences animés par des experts nationaux et internationaux, des acteurs du public et du privé, des élus, ainsi que des acteurs de la société civile. En conclusion du colloque, la constitution d'un groupe de travail a été préconisée pour le suivi des conclusions et des recommandations auxquelles les intervenants ont abouti.

En 2015, des journées d'information et de réflexion sur l'approche communautaire au service de la scolarisation des filles rurales ont été organisées dans les provinces de Kénitra et de Khénifra avec comme objectifs de :

- Sensibiliser les décideurs et les acteurs locaux quant à leur rôle et à leur responsabilité dans la mise en place de mécanismes sociaux pour la rétention scolaire des enfants, et particulièrement des filles, dans tous les cycles de l'enseignement ;
- Partager des expériences de la société civile et échanger sur les meilleures pratiques ;
- Soutenir et initier des actions pour l'amélioration des conditions de scolarisation dans le milieu rural.

Pour fêter les 15 ans du programme « Une bourse pour réussir », le CSSF a organisé en 2015 l'action « Créons... Scolarisons ! ». Il s'agit d'une initiative artistique et humaniste qui a invité 13 personnalités publiques marocaines du monde du cinéma, du sport et des médias à réaliser

une toile avec l'aide d'un artiste confirmé. Ces toiles ont d'abord fait l'objet d'un accrochage de 15 jours à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc et ensuite ont été vendues aux enchères.

D'autres actions médiatiques ont permis une levée de fonds et une communication autour du CSSF, parmi lesquelles :

- La participation à deux éditions de l'émission « Bidoun Haraj Takafoul » diffusée sur la chaîne nationale Média1 TV (en 2014 et en 2015) ;
- En 2015, un numéro de l'émission « Jazirate Al Kanz » de la chaîne 2M qui a fait du CSSF l'association partenaire. Ce partenariat s'est concrétisé par un reportage durant l'émission, ainsi que par un don de 72.100 DH.

Stratégie 2016-2020

En 2016, le CSSF a réalisé une évaluation diagnostique participative de ses actions entre 2010 et 2015, et une planification stratégique pour la période 2016-2020. L'évaluation a permis de mettre en relief les points forts, dont le programme « Une bourse pour réussir », et les points faibles, dont l'insuffisance des activités de plaidoyer. La stratégie a recommandé de capitaliser sur les acquis en mettant en exergue les connaissances acquises par le CSSF dans le soutien à une scolarisation de qualité des filles dans le milieu rural et en érigeant un pôle de connaissances au service des intervenants dans le secteur de l'éducation. Elle a aussi retenu le renforcement des axes d'intervention suivants :

- L'action sociale, dont le programme « Une bourse pour réussir » qui gagnerait à être étendu à d'autres localités, pour en faire bénéficier un maximum des filles rurales ;
- Le plaidoyer, aux niveaux national, régional et local ;
- Le partenariat aux niveaux local, régional, national et international.

Afin de mettre en œuvre la stratégie 2016-2020, un mode de gouvernance et un plan d'action stratégique à court, moyen et long terme ont également été définis. La mise en œuvre de cette stratégie se concrétise comme suit.

Projet « Modélisation du système de gestion des structures d'hébergement et des techniques d'accompagnement des élèves hébergés dans le milieu rural »

En janvier 2016, le CSSF a signé une convention de partenariat avec la Fondation OCP pour la réalisation de ce projet qui a pour objectif d'améliorer la qualité de la gestion des structures d'accueil et d'hébergement des élèves du milieu rural. En mai 2018, le CSSF a signé une convention avec la Fondation AJIAL pour la protection et la promotion des droits de l'Homme, qui est aussi partenaire de ce projet.

Ce projet pilote, qui concerne les provinces d'El Jadida et d'El Kelaa Sraghna, comporte trois composantes :

- La réalisation d'un diagnostic des pratiques dans le domaine de la gestion des structures d'accueil relevant des associations et des autres institutions dans les deux provinces ;
- L'élaboration des outils de formation ciblant les 3 acteurs directs (associations et autres institutions, encadrant(e)s et élèves) et un kit de formation des formateurs ;
- L'animation de cycles de formation des formateurs et des parties prenantes.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic des pratiques dans le domaine de la gestion des structures d'accueil relevant des associations et des autres institutions dans les deux provinces ;
- L'élaboration des outils de formation ciblant les 3 acteurs directs (associations et autres institutions, encadrant(e)s et élèves) ;
- La réalisation d'un kit de formation des formateurs ;
- L'organisation de cycles de formation des formateurs ;
- La formation des encadrant(e)s et des éducateurs et éducatrices ;
- La formation des associations locales ;
- La formation des élèves.

Le CSSF va procéder à l'impression des outils pédagogiques produits dans le cadre du projet, qu'il mettra à la disposition des associations locales et des structures d'accueil et d'hébergement des élèves.

Projet « Formations au profit des bénéficiaires du programme "Une bourse pour réussir" et renforcement des capacités des associations locales partenaires »

Le 10 octobre 2016, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) a signé avec le CSSF un accord de contribution à la mise en œuvre de ce projet. Le 25 janvier 2017, une rallonge à l'accord a été signée, afin de permettre au CSSF d'organiser une formation supplémentaire sur le renforcement des capacités des encadrantes des foyers d'accueil.

Ce projet a pour but l'habilitation des bénéficiaires du programme et des encadrantes des foyers et le renforcement des capacités des associations locales partenaires de la mise en œuvre en vue de leur autonomisation.

Les principales activités du projet sont :

L'habilitation des bénéficiaires et des encadrantes par :

- La formation « Citoyenneté et approche droit » ;
- La formation « Initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) » ;
- La formation « Hygiène, propreté et alimentation » ;
- La formation « Renforcement des capacités des encadrantes des centres d'accueil des jeunes filles ».

Le renforcement des capacités de 12 associations locales partenaires par :

- La formation « Gestion administrative et financière des associations » ;
- La formation « Planification stratégique et mobilisation de fonds » ;
- La formation « Styles et outils de communication des associations » ;
- La formation « Travail en réseau et approche communautaire ».

La mise en œuvre de l'ensemble des activités planifiées à l'origine a été réalisée par l'organisation des sessions de renforcement des capacités au profit des bénéficiaires des foyers de Sidi Allal Tazi et de Mograne, et du personnel et des membres des associations locales partenaires du CSSF.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet, le CSSF a signé une convention de collaboration avec l'Organisation de Scoutisme Mohammedia Marocaine (OSMM) qui a

une expérience confirmée en matière de renforcement des capacités de la société civile. Toutes les formations programmées ont été réalisées entre décembre 2016 et février 2017.

Réalisation d'une capsule vidéo de sensibilisation et de promotion de l'approche du programme «Une bourse pour réussir»

Avec l'appui du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France (SCAC), le CSSF a réalisé une vidéo promotionnelle de son programme « Une bourse pour réussir » comme exemple d'initiative simple, facile à mettre en œuvre et à dupliquer pour pallier le déficit des structures d'accueil des élèves, filles ou garçons, dans le rural. D'une durée de 4 minutes et 44 secondes, cette vidéo est diffusée sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site web du CSSF. La vidéo revient sur les réalisations majeures du programme et comporte des témoignages de bénéficiaires ainsi que le point de vue des partenaires financiers du CSSF. À travers la réalisation de cette vidéo, le CSSF compte sensibiliser l'opinion publique et l'informer de l'ampleur du problème de la scolarisation en milieu rural. La population générale doit prendre conscience des enjeux de la scolarisation des filles, laquelle, en plus d'être un droit fondamental, constitue un fondement du développement humain. Enfin, cette vidéo fait appel aux donateurs et aux parrains pour les inciter à accompagner le CSSF dans sa lutte contre la déperdition scolaire des filles rurales.

Mobilisation des fonds

Programme « Une bourse pour réussir » :

- Convention avec le Cercle Diplomatique d'un montant de 81.000 DH, qui a été affecté au foyer de Sidi Allal Tazi pour l'année scolaire 2016-2017.
- Convention avec le Rotary Club Rabat Chellah d'un montant de 108.000 DH, qui a permis le financement du foyer de Mograne pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- Convention avec l'association Relais Instruction Éducation Maroc – RIM d'un montant de 364.250 DH pour le financement du foyer d'Asni pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019 ;
- Deux conventions avec la société Capgemini, d'un montant de 372.600 DH chacune, dont les fonds ont été affectés au foyer de Mellila et à Dar Taliba de Tatoft pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019. Une troisième convention d'un montant de 276.000 DH a été signée pour le financement des deux foyers pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- Deux conventions avec le SCAC, dont les montants sont de 110.000 DH pour l'année scolaire 2016-2017 et 50.000 DH pour l'année scolaire 2017-2018. Ces montants ont été affectés à Dar Taliba d'Akermoud ;
- Trois conventions avec la Fondation CDG, pour des montants de 50.000 DH pour l'année scolaire 2016-2017, 50.000 DH pour l'année scolaire 2017-2018 et 60.000 DH pour l'année scolaire 2018-2019. Les deux premiers ont été affectés au foyer de Sidi Allal Tazi, le troisième a été réparti entre ce dernier et le foyer de Tighassaline ;
- Convention signée en mai 2018 avec la société CMGP Eau et Agriculture pour le financement de la création de trois nouveaux foyers à la rentrée scolaire 2018-2019 dans les localités d'Imilchil, de Laraarcha et de Driouech. Le montant de la convention, qui couvre trois années scolaires, est de 1.620.000 DH ;
- Convention signée avec la société DISTRA pour le financement du foyer de Sidi Allal Tazi pour une période de 3 ans, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020. Le montant de cette convention est de 396.000 DH ;

- La Banque alimentaire continue à apporter au CSSF son soutien à travers des équipements pour les foyers, conformément au partenariat conclu depuis 2016.

Le Rotary Club Rabat Chellah a organisé trois brocantes dont les recettes ont été reversées au CSSF. La première en juin 2016 (16.420 DH), la deuxième en juin 2018 (6.800 DH) et la troisième en mai 2019 (10.840 DH).

La Fondation Sekkate a fait trois dons de 100.000 DH chacun au CSSF (juillet 2017, juillet 2018 et novembre 2019)

Durant le mois de Ramadan 2017, la marraine du CSSF, l'actrice Mouna Fettou, a participé à l'émission « MasterChef Celebrity » et a gagné pour le CSSF une somme de 15.000 DH.

L'Association AnouArts, association culturelle basée à Casablanca, a organisé le 5 avril 2018 la représentation d'une pièce du théâtre Aquarium dont les recettes (25.000 DH) ont été reversées au CSSF. Cette opération de levée de fonds a été aussi l'occasion d'une campagne médiatique des activités du CSSF.

En juillet 2018, l'Association des Amis des Arts a fait don de 94.195 DH au CSSF.

En mai 2019, l'Association Maroc Solidarité a fait don de 30.000 DH.

D'autres dons ont été reçus entre 2016 et 2019 de la part de personnes physiques qui soutiennent le CSSF.

Le CSSF s'est engagé dans une opération de collecte de papier et de plastique qui sont revendus à la Société de recyclage de papier et carton (SOREPAC). Au-delà des fonds qui seront récoltés, le CSSF contribue à la protection de l'environnement.

Prix Tamayuz de la Femme Marocaine 2018

En avril 2018, le CSSF a proposé le programme « Une bourse pour réussir » pour le prix Tamayuz de la Femme Marocaine. Ce prix, qui est organisé par le Ministère de la solidarité, de la famille, de l'égalité et du développement social, avait pour thématique en 2018 les initiatives en faveur des femmes rurales. Le premier prix a été remporté par le programme « Une bourse pour réussir » et a été remis par le Chef du gouvernement à la Présidente du CSSF lors de la cérémonie qui a eu lieu le 28 novembre 2018. Le montant du prix est de 130.000 DH, dont 54.000 ont été affectés au foyer Beni Zoli pour l'année scolaire 2018-2019.

Renforcement des capacités des associations locales partenaires

Le CSSF a organisé en janvier 2019 une journée d'échanges et de dialogue avec les responsables des associations locales partenaires qui gèrent les foyers dans le cadre du programme « Une bourse pour réussir ». Ces responsables sont venus de Mograne, Sidi Allal Tazi, Tatoft, Tighassaline, Beni Zoli, Dar El Kebdani, Imilchil, Laararcha, Asni, etc. Les discussions ont porté sur les réalisations, les difficultés rencontrées, mais aussi les perspectives qui s'annoncent prometteuses.

Participations aux événements

Le CSSF participe régulièrement aux activités (séminaires, congrès, etc.) des institutions publiques et de la société civile, aussi bien au niveau national qu'international, auxquelles il est convié. Il contribue aussi aux consultations sur des sujets tels que l'éducation et les droits des femmes, organisées par ces institutions. À titre d'exemples : processus de préparation de la vision 2030 du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ; consultations des ONG nationales organisées par l'UNICEF, par la BAD, par l'Union européenne...

Communication

Le CSSF communique régulièrement à travers les médias classiques (radio, télé et presse écrite). Il est aussi présent sur les réseaux sociaux avec une page Facebook officielle et la page des Amis du CSSF. Pour encore plus de visibilité, il a été procédé en 2019 à la refonte de son site web, son actualisation se fait d'une manière régulière.

Foyers financés par le CSSF dans le cadre du Programme « Une bourse pour réussir » pour l'année scolaire 2019-2020

Foyer	Localisation	Bailleurs de fonds	Associations partenaires	Nombre de bénéficiaires
Mellila	Commune de Mellila Province de Benslimane	Capgemini	Association Almaghrib Aljadid	20
Dar ElKebdani	Commune de Dar ElKebdani Province de Nador	CMGP	Association Rif pour le Développement	20
Laararcha	Commune de Laararcha Province de Rhamna	CMGP	Association 3 ^e Millénaire pour le Développement et la Communication	20
Imilchil	Commune d'Imilchil Province de Midelt	CMGP	Réseau des Associations des Oasis du Sud-Est	20
Sidi Allal Tazi	Commune de Sidi Allal Tazi Province de Kénitra	DISTRA	Organisation de Scoutisme Mohammedia Marocaine	20
Dar Taliba Tatoft	Commune de Tatoft Province de Larache	Capgemini	Association gestionnaire de Dar Taliba de Tatoft	20

Budget de fonctionnement du CSSF (en dirhams)

Frais de fonctionnement	Mois	Année
Salaire net Directrice	8 000,00	96 000,00
CNSS	1 538,57	18 462,84
AMO	582,03	6 984,36
IR	790,00	9 480,00
Salaire net Responsable administrative et financière	7 000,00	84 000,00
CNSS	1 454,91	17 458,92
AMO	515,42	6 185,04
IR	640,00	7 680,00
Salaire Femme de ménage	1 000,00	12 000,00
IAM	350	5 040,00
REDAL	280	3 360,00
Internet	0	3 588,00
Loyer	7 000,00	84 000,00
Syndic	0	1 800,00
Bilan comptable	0	14 400,00
Hébergement site web	0	580,00
Fournitures bureau	0	4 000,00
	29 150,93	284 834,12

Liste des partenaires du CSSF depuis sa création

Associations locales

- Association Tichka
- Association Aspirations Féminines
- Association Oued Srou
- Union Locale des Associations Alhaouz
- Association Azilal pour le Développement, l'Environnement et la Communication
- Association Afaq de l'Éducation et de la Culture
- Association 12-Mars
- Association Sociale pour le Développement de Tighassaline
- Association Intilaka pour le Développement et l'Environnement
- Association Zaouiat Bougrine
- Association 3^e Millénaire pour le Développement et la Protection de l'Enfance
- Association Al Fallah pour le Développement de la Femme à Doukala
- Association Tnine Chtouka
- Association Assemsil pour le Développement
- Association Féminine de Développement et de Solidarité
- Association Renaissance des Aït Bouguemaz
- Réseau des Associations de Développement Larache
- Association Ennour Féminine pour l'Éducation et le Développement Social
- Association Troisième Millénaire Féminine
- Association Nahda pour le Développement de la Femme
- Réseau des Associations des Oasis du Sud-Est
- Association Tiwizi
- Association Agharas Ntinmel
- Association gestionnaire de Dar Taliba deTatoft
- Association gestionnaire de Dar Taliba d'Akermoud
- Association Almaghrib Aljadid
- Association Rif pour le Développement

Institutionnels

Organisations gouvernementales nationales et internationales

- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
- Agence de Développement Social (ADS)
- Ambassade de France / Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
- Ambassade de la République de Croatie
- Ambassade du Canada
- Ambassade du Royaume des Pays-Bas
- American Chamber of Commerce in Morocco (AMCHAM)
- Chambre de Commerce Belgo-luxembourgeoise
- Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)
- Entraide Nationale
- Initiative de Partenariat des États-Unis au Moyen-Orient (MEPI)
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement social
- ONU Femmes
- UNICEF

ONG nationales et internationales

- American International Women's Association of Rabat (AIWA)
- Association des Amis des Arts / Rabat
- Association AnouArts / Casablanca
- Association Maroc Solidarité / France
- Association NAI / France
- Association of Moroccan Professionals in America (AMPA)
- Association Relais Instruction Éducation Maroc (RIM)
- Cercle Diplomatique
- Club Agora 1 / Casablanca
- Fondation Ajial pour la protection et la promotion des droits de l'Homme
- Fondation Heinrich Böll Stiftung
- Fondation Sanady
- Rotary Club Rabat Chellah
- Rotary Club Rabat Doyen
- Table ronde 41-4 / Casablanca

Privés

- Capgemini / Maroc et France
- CMGP Eau et Agriculture / Casablanca
- Société DISTRA
- Émission « MasterChef Celebrity »
- Experian Services Maroc
- Fondation Banque Populaire
- Fondation CDG
- Fondation Crédit Agricole
- Fondation Motorola
- Fondation OCP
- Fondation Sekkate
- Medi1 TV / Émission « Bidoun Haraj »
- Revue « Femmes du Maroc »
- Vidéorama / Émission « Jazirat Alkanz »

Fondatrices et fondateurs du CSSF

- Mme Aïcha Khidani
- Mme Aïcha Merzougui
- Mme Amina Lemrini
- Mme Cherifa Alaoui Medaghri
- Mme Malak Benchekroun
- Mme Najat Yamouri
- Mme Rabea Naciri Ghoumari
- Mme Rachida Afilal
- Mme Rahma Bourquia
- Mme Zineb Benrahmoun Idrissi
- M. Brahim Chedati
- M. Driss Khrouz
- M. Fouad Abdelmoumni

Membres du bureau du CSSF élu(e)s pour la période mai 2019 – mai 2022 / Assemblée générale du 29 juin 2019

Prénom	Nom	Statut	Téléphone	Email
Naïma	Senhadji	Présidente	06 63 61 33 72	nsenhadji@hotmail.com
Ilham	Lagrigh	Vice-présidente	06 61 16 54 13	ilhamlagrich@gmail.com
Camille	Castaigna	Secrétaire générale	06 64 17 35 89	castaignacamille@hotmail.com
Mohammed	Tebyaoui	Trésorier	06 61 70 49 41 06 74 82 74 14	Scout_mm@hotmail.com
Mohammed	Bouguidou	Trésorier-adjoint	06 61 10 28 10 06 61 59 84 17	bouguidou@yahoo.fr
Saâdia	Bouftas	Assesseure	06 66 29 55 42	saadiabouftas@yahoo.fr
Lamia	Khalfouna	Assesseure	06 38 93 99 80	k.lamiae2013@gmail.com
Meryem	Kabbadj	Assesseure	06 65 99 88 20	m.kabbadj@gmail.com
Samir	Bouchbat	Assesseur	06 60 12 79 79	samirbouchbat@gmail.com